



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

LE DIRECTEUR GENERAL

Afssa – dossier n° 2009-1653 – MASAÏ JARDINS

Maisons-Alfort, le 03 Février 2010

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché avec la mention
« emploi autorisé dans les jardins »
de la préparation phytopharmaceutique
MASAÏ JARDINS, produit de seconde gamme

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par BASF AGRO SAS, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation MASAÏ JARDINS pour des usages réservés aux jardiniers amateurs.

Considérant que la composition intégrale déclarée pour MASAÏ JARDINS est bien strictement identique à celle déclarée pour son produit de référence ;

Considérant les avis de l'Afssa et les décisions d'autorisation de mise sur le marché en vigueur concernant le produit de référence de MASAÏ JARDINS ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation MASAÏ JARDINS, pour des usages réservés aux jardiniers amateurs.

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'attribution de la mention « emploi autorisé dans les jardins » à la préparation MASAÏ JARDINS.

Marc MORTUREUX